

Arrêté 2021-09

**portant fixation des tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue
de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée**

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L712-3, et L719-4 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délégation de pouvoir 2019-40 en date du 27 mai 2019 du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université, notamment l'article 1, titre III.3
- Vu** l'arrêté 2020-84 du 8 juin 2020 portant fixation des tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée,
- Vu** l'arrêté rectoral 2020-09 du 15 décembre 2020 portant nomination de Mme Nathalie DOMPNIER en qualité d'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2 à compter du 1^{er} janvier 2021,

Arrête :

- Article 1^{er} :** Les tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée sont fixés ainsi qu'il suit, conformément au document joint en annexe.
- Article 2 :** L'arrêté 2020-84 susvisé est abrogé.
- Article 3 :** La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargé.es chacun.e en ce qui le/la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 janvier 2021.


Nathalie DOMPNIER
